

ARRETE DU MAIRE N°SG/066/2025

OBJET : Travaux de modifications du réseau d'assainissement des eau usées et reprise des couches de roulement sur zone – avenue du Maréchal Juin à CESTAS.

Le Maire de la Commune de Cestas,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-1 et L 2122-28 et R610-5 du code pénal

VU le code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 113-1 et les suivants ;

VU le Code de la Route, et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1, R. 417-10 et R. 417-12 ;

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription ;

VU la demande de l'entreprise **DUBREUILH** – Technoparc Bruges rue de l'Hermitte 33520 Bruges à l'effet de procéder à des travaux de modification du réseau d'assainissement des eaux usées sis avenue du Maréchal Juin à CESTAS ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de compléter les dispositions prises conformément au Code de la Route sur certaines voies ouvertes à la circulation publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : sis avenue du Maréchal Juin, le stationnement sera interdit au droit des chantiers, la vitesse sera limitée à 30 km/h et la circulation sera alternée par feux tricolores ou manuel si nécessaire :

Du 10 mars 2025 au 23 mai 2025

ARTICLE 2 : En cas de non-respect de ces prescriptions, la SARL FEREOLE sis 39/41 rue Yvon Monsecal 33140 VILLENAVE D'ORNON (05.56.36.42.60) sera mandatée par les services de Police Municipale ou de Gendarmerie pour procéder à la mise en fourrière.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Cestas
- M. le Responsable de la Police Municipale de Cestas
- M. le Chef de Centre de Secours de Cestas
- M. le Directeur des Transports Scolaires
- M. le Responsable de la communauté de Communes
- M. le Responsable de la société DUBREUILH

CESTAS, le 3 mars 2025

Le Maire

Pierre DUCOUT

Pour le Maire empêché, l'Adjoint

délégué à l'Urbanisme, aux Travaux

Arrêté n° SG/159/2020 du
3/06/2020



Henri CELAN